

Le Conservatoire du littoral

OUTRE-MER

La Guadeloupe



Conservatoire du littoral

Le domaine terrestre et maritime sous la protection
du Conservatoire du littoral est de
125 000 hectares, soit 1 000 kilomètres de rivages
en métropole et dans les départements d'outre-mer

Le Conservatoire du littoral en Guadeloupe

L'archipel guadeloupéen présente, sur ses 650 kilomètres de rivages, une grande diversité de paysages. D'une superficie de 1 634 km², il est marqué par l'alternance de côtes rocheuses volcaniques, falaises calcaires, forêts sèches, marais, mangroves, plages et lagons. À quelques mètres de distance peuvent ainsi se côtoyer ambiances humides et arides. Cette multitude de milieux naturels trouve son origine dans sa richesse géologique, ses reliefs contrastés et différentes expositions aux vents dominants.

- Les hauts massifs volcaniques et forestiers de la **Basse Terre** donnent naissance à un bord de mer escarpé et à de petites anses au sable volcanique.
- En **Grande Terre**, de longues plages de sable blanc se succèdent au sud, des falaises rongées par la mer façonnent les côtes est et nord, et une riche zone de mangroves colonise les baies reliant la Grande Terre à la Basse Terre: le Petit et le Grand Cul-de-sac Marin.

- Enfin, les îles des Saintes, de Marie-Galante ou de la Désirade présentent des paysages d'exception et sont marquées par leurs spécificités historiques, sociales et paysagères.

Face à ce patrimoine exceptionnel mais menacé, il est capital d'assurer le maintien d'un littoral de qualité et la mise en valeur des sites naturels, atouts de développement durable pour les îles de l'archipel. Le Conservatoire s'y attelle en conjuguant accueil du public, mise en place de sentiers de découverte et préservation des habitats d'espèces remarquables.

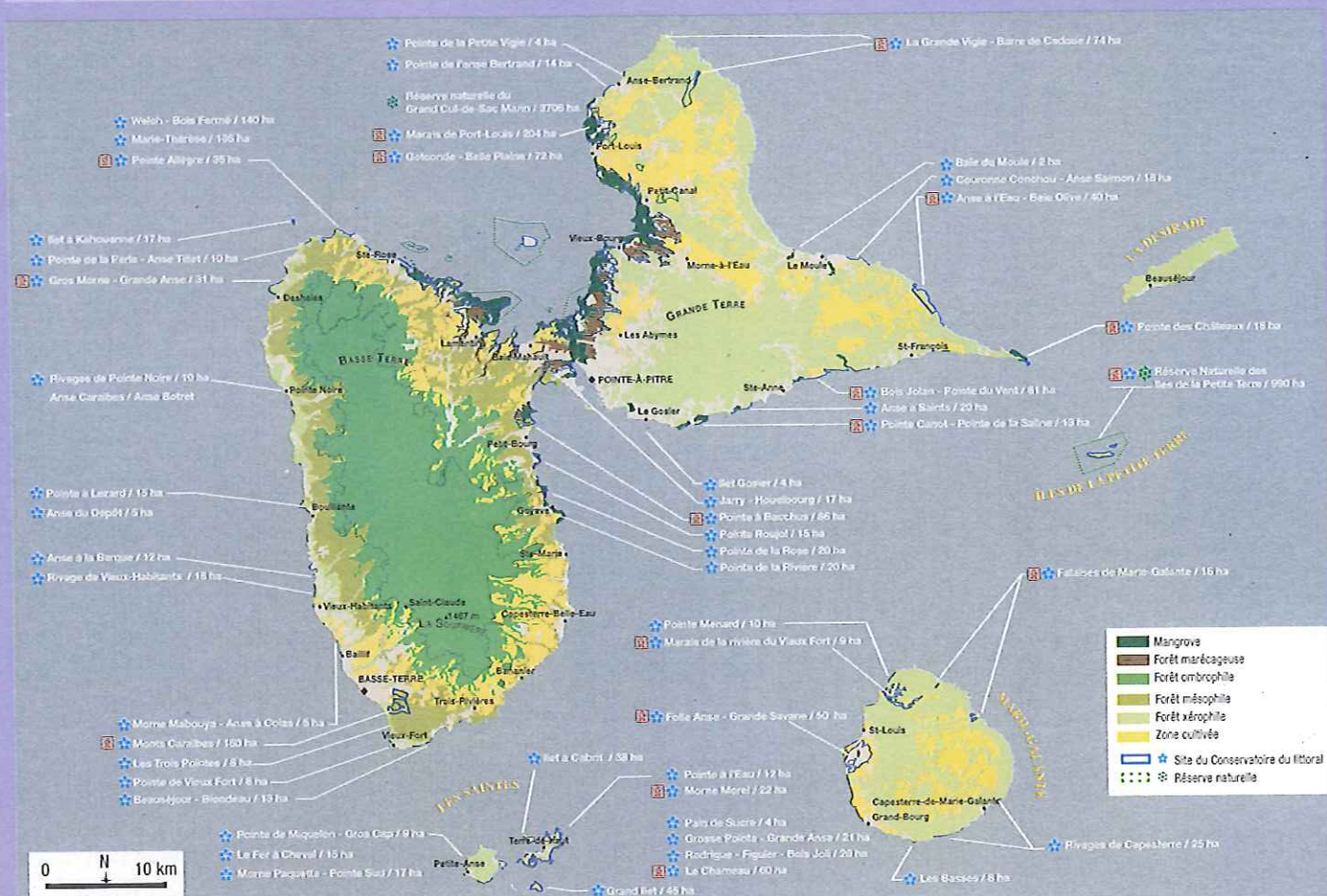
Chiffres clés

- 2 150 ha sous la protection du Conservatoire
- 65 sites protégés et aménagés
- 160 km de littoral
- 6 500 ha de zones humides en cours d'affectation
- 14 gardes du littoral
- 175 espèces remarquables recensées sur les sites



Outre-mer, les enjeux de conservation

Depuis plus de trente ans, le Conservatoire du littoral a pour mission de préserver définitivement des sites naturels le long des rivages de métropole et d'outre-mer. Pour cela, il acquiert des espaces, qu'il remet ensuite en gestion aux collectivités locales et aux associations qui les entretiennent avec l'aide des usagers: éleveurs, agriculteurs, chasseurs, etc. À ce jour, le Conservatoire préserve près de 20 000 hectares en outre-mer, répartis sur 140 sites naturels, dans 4 départements: Réunion, Guadeloupe, Martinique, Guyane et 4 collectivités: Mayotte, Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Martin et Saint-Barthélemy.



Une gestion concertée

Concilier protection foncière et gestion des sites est nécessaire pour préserver ces milieux littoraux vulnérables. Les sites du Conservatoire sont gérés par les communes en priorité ou par les associations, qui recrutent des gardes du littoral, tant pour le gardiennage que pour l'accueil du public. L'Office national des forêts et le Parc national de Guadeloupe, gestionnaires écologiques des terrains, apportent leur soutien et leur savoir-faire aux gardes du littoral pour les suivis naturalistes comme pour la gestion des usages.

✧ LA BASSE TERRE

En franchissant les montagnes de Guadeloupe, la masse d'air arrivant des Açores se refroidit et se vide totalement de son eau. De part et d'autre de cette barrière montagneuse se distinguent la **côte au vent** (à l'est), bien arrosée, et la **côte sous le vent** (à l'ouest), protégée des vents dominants, beaucoup plus sèche (effet de Föhn). Les milieux naturels préservés par le Conservatoire y sont très variés : récif corallien, marais saumâtre, étang, forêt marécageuse, estuaires, prairie et forêt sèche.

Parmi les sites...

Tout au sud de la Basse Terre, surplombant à la fois la mer des Caraïbes et l'océan Atlantique, le site boisé des **monts Caraïbes**, culminant à

687 mètres, présente une diversité d'écosystèmes et une richesse biologique exceptionnelle, qui peuvent être découvertes depuis les divers sentiers aménagés. Phénomène unique dans les Petites Antilles, tous les types de forêts de l'île de la Basse Terre y sont représentés : xérophile, mésophile et hygrophile.

Situé au nord de la Basse Terre, où règne le climat sec de la côte sous le vent, le site de **Gros Morne/Grande Anse** révèle un habitat rare formé d'une forêt sèche arrivée à un stade climacique – c'est-à-dire à un point d'équilibre parfait – et d'un cordon sableux orangé de près d'un kilomètre et demi, la plage de Grande Anse, propice à la ponte des tortues marine. ✧



Grande Anse, située à Deshaies, au nord de la Basse Terre

✧ CÔTE AU VENT

Commune : Goyave
Pointe de la Rose (20 ha);
Pointe de la Rivière (20 ha)
Commune : Trois-Rivières
Anse Morne Rouge (3 ha);
Commune : Vieux-Fort
Les Trois Pointes (8 ha);
Pointe de Vieux-Fort (7 ha);
Cocoyer Beauséjour-Blondeau (13 ha)

✧ CÔTE SOUS LE VENT

Commune : Baillif
Morne Mabouya/Anse à Colas (5 ha)
Commune : Bouillante
Anse du Dépôt/Pointe du Marquis (5 ha);
Pointe à Lézard/Petit Malendure (15 ha)
Commune : Deshaies
Gros Morne/Grande Anse (31 ha; sentiers);
Pointe de la Perle/Anse Tillet (10 ha);
Ilet Kahouanne (17 ha)
Commune : Gourbeyre
Monts Caraïbes (160 ha; sentiers)
Commune : Pointe-Noire
Anse Caraïbes/Anse Botrel (10 ha)
Commune : Vieux-Habitants
Rivages de Vieux-Habitants (18 ha; sentier);
Anse à la Barque (12 ha)

✧ LE SUD DE LA GRANDE TERRE ET LES FALAISES ATLANTIQUES

La côte sud de la Grande Terre est bordée de longues plages de sable blanc et de lagons protégés par une barrière de corail, en alternance avec des plateaux calcaires à la végétation xérophile rase. De nombreuses mares jalonnent un paysage de prairies littorales pâturées et de champs de canne. À l'inverse, les rivages des côtes est et nord sont sculptés par la houle venue de l'Atlantique, formant de superbes falaises. On y rencontre des beach rocks, plages anciennes dont les sables ont été durcis, puis érodés avec le temps, et des plages bordées de fourrés secs et de forêts sur sable.



Bois Jolan, au sud de la Grande Terre

Parmi les sites...

Avec, d'une part, de longues plages de sable blanc couvertes de cocotiers, un lagon aux eaux turquoise et une barrière de corail protectrice et, d'autre part, une zone de mangrove ponctuée d'étangs, le site de **Bois Jolan**, situé au sud de Grande Terre, offre une diversité remarquable de milieux favorables au développement d'une flore et d'une faune singulières. Ce site, fortement dégradé par une fréquentation anarchique et un stationnement sur le front de mer, a été réhabilité par le Conservatoire grâce à l'aménagement d'aires naturelles de stationnement en arrière des plages, d'aires de régénération de la végétation, de carbet et de sentiers, afin de concilier accueil du public et préservation du lieu.

Tout au nord, la **Pointe de la Grande Vigie** est un haut plateau calcaire où règne, la majeure partie de l'année, une sécheresse intense. La flore a déployé d'étonnantes stratégies d'adaptation à ce climat aride. Ce site présente également une haute valeur historique, les dernières communautés caraïbes de Guadeloupe y ayant vécu. Sa découverte peut se faire grâce à un petit sentier d'une heure qui offre de superbes vues panoramiques. ✧

✧ LE SUD DE LA GRANDE TERRE

Commune : Le Gosier
Pointe Canot (5 ha; sentier);
Pointe de la Saline (8 ha);
Ilet Gosier (4 ha)
Commune : Sainte-Anne
Bois Jolan/Pointe du Vent (81 ha; sentiers);
Anse à Saints (20 ha)

✧ LES FALAISES ATLANTIQUES

Commune : Anse-Bertrand
La Grande Vigie/Barre de Cadoue (74 ha; sentier);
Pointe de l'Anse Bertrand (14 ha; sentier);
Pointe de la Petite Vigie (4 ha; sentier)
Commune : Le Moule
Baie du Moule (2 ha; sentier);
Couronne Conchou/Anse Salmon (18 ha)
Commune : Saint-François
Anse à l'eau/Baie Olive (40 ha; sentier);
Pointe des Châteaux (16 ha)

☆ LE PETIT ET LE GRAND CUL-DE-SAC MARIN

Au sud de Pointe-à-Pitre, les rivages du Petit Cul-de-Sac Marin forment une zone humide parsemée de mangroves et de forêts marécageuses aux rivages très urbanisés et menacés par la pollution et la sédimentation. Relié au Petit Cul-de-Sac par la Rivière salée, le Grand Cul-de-Sac Marin est le plus grand lagon de Guadeloupe et des Petites Antilles. Vaste territoire ceinturé par un long récif corallien, il protège d'importantes mangroves et forêts marécageuses, milieux majoritaires du site. Mais ce dernier présente également une multitude d'habitats qui lui confèrent un caractère unique : îlets, herbiers sous-marins, beach rocks, marais, prairies sèche et humide, forêt littorale, fourrés et terres agricoles, etc. La préservation de ces zones humides est essentielle à la biodiversité et à la protection du littoral contre la houle.

Parmi les sites...

Dans le Petit Cul-de-Sac Marin, la **Pointe à Bacchus** est le dernier promontoire naturel de la baie de Pointe-à-Pitre. Le Conservatoire a favorisé le maintien des agriculteurs pour l'entretien du site et du paysage avec l'encadrement technique de la Safer (Société d'amé-

nagement foncier et d'établissement rural). Au nord-est, le Grand Cul-de-sac Marin se prolonge à l'intérieur des terres pour former une vaste zone de mangrove, vasières, prairies humides et forêt inondée : le **marais nord de Port-Louis**. Hier très fortement menacé par un projet portuaire, le site fait finalement l'objet d'une protection foncière par le Conservatoire, en partenariat avec la municipalité, la population et les associations. Aujourd'hui, un sentier sur caillebotis et une tour d'observation permettent une découverte originale de la mangrove et de son incroyable richesse. ☆



Tour d'observation
du marais de Port-Louis

☆ LE PETIT CUL-DE-SAC

Commune : Baie-Mahault
Jarry/Houelbourg (17 ha)
Commune : Petit-Bourg
Gestionnaire : commune
Pointe à Bacchus (86 ha ; sentier de découverte);
Pointe Roujol (15 ha)

☆ LE GRAND CUL-DE-SAC

Commune : Baie-Mahault
Pointe Pasquereau/Saint-Vaast (50 ha);
Pointe Madeline/baie à Chats (50 ha)
Commune : Lamentin
Baie du Lamentin (2 ha)
Commune : Les Abymes
Rivière salée/Golconde (72 ha)
Commune : Morne-à-l'Eau
Perrin/Gressier/Babin (132 ha)
Communes : Morne-à-l'Eau/Petit-Canal
Mangrove Vieux-Bourg à Petit-Canal (35 ha);
Mangrove Petit-Canal à Port-Louis (28 ha)
Commune : Port-Louis
Gestionnaire : commune
Marais de Port-Louis (204 ha;
sentier sur caillebotis, tour d'observation)
Commune : Sainte-Rose
Pointe Allègre (35 ha ; sentiers);
Bebel/Viard (18 ha); La Ramée (9 ha);
Pointe du trou à Meynal (7 ha);
Marie-Thérèse (105 ha);
Welch Bois Fermé (140 ha)

☆ LES ILES

L'archipel guadeloupéen est composé d'un très grand nombre d'îles et îlets. Les îles des **Saintes**, avec Terre-de-Bas et Terre-de-Haut, sont différentes et complémentaires. La première, massive et verdoyante, est, aujourd'hui encore, très préservée. La seconde, Terre-de-Haut, découpée en criques et collines, comprend encore, malgré la forte pression balnéaire, de nombreux rivages naturels protégés et entretenus par le garde du littoral. Sur cette partie de l'île, le **morne Morel**, l'un des plus hauts monts de l'archipel des Saintes, est couvert de forêt sèche et de savane. Ses falaises abruptes sont recouvertes de plantes grasses typiques des zones arides et de nombreux cactus, tel le célèbre « Tête à l'Anglais ».

Marie-Galante est constituée d'une spectaculaire diversité de paysages : de hautes falaises découpées se dressent au nord, tandis que des

plages de sable fin s'offrent à l'ouest. À l'intérieur des terres, de grands champs de canne à sucre, ponctués de nombreuses mares, confèrent à cette île son caractère authentique et préservé. Le site de **Grande Savane/Roussel Trianon** témoigne de cette richesse historique, culturelle et naturelle avec ses jardins créoles, champs de canne à sucre, zone de mangrove et vestiges de l'ancienne sucrerie Roussel-Trianon.

La **Désirade** comprend des falaises abruptes au nord, des plages de sable blanc sur le littoral sud et une végétation forestière rase sur le plateau. À l'est, la Pointe du Grand Abaque est chargée d'un patrimoine géologique et historique d'exception. Caractérisé par des sols exsangues, des cactus et une végétation rase, ce paysage désertique est unique en Guadeloupe.

Les îlets de la **Petite Terre**, classés réserve naturelle depuis 1998, sont le refuge d'une impressionnante biodiversité terrestre et marine. Leur récif corallien est l'un des plus riches de Guadeloupe. On y trouve les derniers gaïacs sauvages de Guadeloupe et l'iguane délicat, endémique des Petites Antilles. Enfin, trois lagunes bordent l'arrière littoral de Terre-de-Bas, halte migratoire très appréciée des oiseaux. ☆

☆ LES SAINTES

Commune : Terre-de-Haut
Gestionnaire : commune
Morne Morel (22 ha ; sentiers);
Îlet à Cabrit (38 ha);
Pain de Sucre (4 ha); le Chameau (60 ha);
Pointe à l'Eau (12 ha); Grand Îlet des Saintes (45 ha);
la Batterie (2 ha); Rodrigue (6 ha);
Figuier (8 ha); Boisjoli (6 ha);
Grosse Pointe/Grande Anse (21 ha)
Commune : Terre-de-Bas
Pointe Miquelon/Gros Cap (9 ha);
Morne Paquette/pointe Sud (17 ha);
Fer à Cheval (15 ha)

☆ MARIE-GALANTE

Commune : Capesterre-de-Marie-Galante
Rivages de Capesterre (25 ha)
Commune : Grand-Bourg
Folle Anse/Grande Savane (50 ha ; sentier);
Les Basses (8 ha)
Commune : Saint-Louis
Pointe Ménard (10 ha);
Marais de la Rivière de Vieux-Fort (9 ha);
Falaises de Marie-Galante (16 ha)

☆ LA DÉSIRADE

Gestionnaires : ONF, association «Ti-Tè»
Îles de la Petite Terre (79 ha ; parcours
d'interprétation)



Pompierre, à Terre-de-Haut des Saintes

Conservatoire du littoral

La Corderie Royale
B.P. 10137
17306 Rochefort Cedex
tél. : 05 46 84 72 50
fax : 05 46 84 72 79
direction.rochefort@conservatoire-du-littoral.fr

Délégation Outre-mer
7, rue Pémagnie - B.P. 546
14037 Caen
tél. : 02 31 15 30 90
fax : 02 31 15 30 95
dom@conservatoire-du-littoral.fr

Antenne de Guadeloupe
7, rue Lardénay
97 100 Basse-Terre
tél. : 05 90 81 04 58
fax : 05 90 81 57 09
guadeloupe@conservatoire-du-littoral.fr

Rédaction : Conservatoire du littoral
Conception graphique : Bayard Nature et Territoires
Impression : Imprimerie JOLIVE
Photos : Conservatoire du littoral